



COMMUNE de VEZELS-ROUSSY

15130 VEZELS-ROUSSY

mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021 COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, ROUMANIOL Jacques, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc ; MAX Pablo, Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie.

Etait absent excusé : LESCURE Céline qui a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques

1. VOTE DES TAUX DIRECTES LOCALES 2021

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021.

A ce titre, les communes à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017. Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près. Les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020. Une reconduction du seul taux communal en 2021 s'apparentera à une baisse de taux.

Cette compensation prend la forme suivante :

- les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État ;

Soit pour Vezels-Roussy : 21.33 % et du taux départemental de TFPB de 2020 soit 23.56 %, soit un taux de référence pour 2021 de 44.89 %.

Le conseil municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales (Taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) et à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les différents taux des taxes locales pour l'année 2021 à savoir:

Taux de la taxe sur le foncier bâti : 44.89 % = 21.33 % (taux communal) + 23.56 % (taux départemental)

Taux de la taxe sur le foncier non bâti: 111,13 %

Le montant du produit fiscal attendu à taux voté s'élève à 49 312 € .

2. BUDGET PRIMITIF 2021

Etudié article par article le budget de fonctionnement a été approuvé à l'unanimité et s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 231 517.18 €.

Les principales recettes sont constituées par :

- 56 389 € pour les contributions directes
- 49 900 € pour les dotations de l'Etat
- 46 794 € pour les pylônes
- 23 150 € pour les revenus de location (Loyers, salle)

Le total des dépenses de fonctionnement prévues pour 2021 permet de dégager 76 820 € destinés à la section d'investissement pour financer les projets à venir.

Les subventions aux associations soit au total 1 960 €, sont reconduites à savoir ; Union sportive Labrousse-Vezels : 100 € ; Gym Edelweiss : 100 € ; Amicale des Parents d'élèves : 360 € ; Association de chasse : 300 €, Association Culture et Patrimoine : 300 € ; Comité des fêtes : 300€ + 300 € (Noël) ; Association Walking Football : 100 € ; APF (Association des paralysés de France) : 100 € ;

En section d'investissement le budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 625 238.18 €.

Les recettes nouvelles pour 2021 soit 200 522.63 € sont constituées de : 8 022 € d'amortissement, 76 820 € de virement de la section de fonctionnement, 82 000 € de subvention, 33 680.63 € d'excédent de fonctionnement capitalisé

Ces recettes permettent de financer : 9 070 € de capital emprunt; 4 000 € d'achat de matériel (photocopieur) ; 202 648 € de travaux de voirie ; 8 000 € de travaux aux logements, 10 000 € de travaux aux églises ; 100 000 € pour le gîte étape

3. AFFAIRES DIVERSES :

CABA - Randonnées

Pour faire suite au bureau du 6 avril dernier lors duquel, un point d'étape sur les chemins de randonnée a été présenté, il a été décidé de mettre en place un élu référent "randonnée" dans chaque commune de la CABA :

Cette personne aura en charge au sein du territoire communal de coordonner et collecter les informations relatives à la randonnée et à l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire. Elle sera l'interlocuteur des services gestionnaires de ces itinéraires à la CABA.

Pour la commune il s'agira de Mr Jacques ROUMANIOL

Aménagement de la commune

Il va être fait l'acquisition de 3 tables dont une pour les PMR (Personnes à mobilité réduite), de 10 bancs qui seront installés à divers endroit de la commune ainsi que de 3 poubelles.

Un jeu type toboggan et balançoire sera également commandé pour aménager l'aire de jeu.

Gîte étape :

Plusieurs devis ont été réalisés concernant : la réfection du toit, l'électricité, la plomberie, l'enrobé, l'abri extérieur, la terrasse, l'aménagement intérieur et la porte d'entrée.

Travaux divers :

Un devis a été fait pour le chemin communal de Bazaygues voie communale « la tuile », élargissement du chemin, les travaux débuteront en octobre 2021, une demande de subvention au titre des amendes de police sera faite.

Le Maire,
Jean-Luc TOURLAN